

Formation d'aide à la préparation des concours (P@C 1^{er} degré)

Formateurs

Les formateurs appartiennent aux organismes de formation de l'Enseignement catholique (Instituts supérieur de formation de l'Enseignement catholique (ISFEC ou CFP) où ils sont engagés dans la préparation des concours. La plupart intervient également dans les Masters d'enseignement : Master Sciences humaines et sociales, mention Éducation et formation - Parcours formation et enseignement. Pour ce dispositif P@C 1^{er} degré, ils travaillent en inter-centres, mettant en commun leurs spécialités et leur expertise pour assurer une qualité d'aide aux candidats.

Modalités et contenus de formation

La formation propose un accompagnement méthodologique en présentiel et à distance (FOAD). Un travail personnel du candidat est attendu. Il bénéficiera d'un accompagnement à distance.

- Explicitation des attendus du concours,
- Diagnostic permettant un parcours modulé,
- Mise à disposition de ressources pour un travail personnel,
- Propositions d'épreuves de concours blanc, et correction de ces épreuves,
- Regroupements (présentiels) sur Angers, Lyon ou Paris (au choix du candidat),
- Contenus mis à distance sur une plate-forme accessible par Internet (ressources, exercices, tchat ou face à face à distance, forum de discussion) ...
- Présentation des outils informatiques proposés par la plate-forme web de formation pour une facilité d'utilisation,
- Accompagnement méthodologique tout au long de la formation dans toutes les disciplines du concours (y compris les options – sauf langues régionales).

Conditions d'inscription

- Répondre aux conditions requises pour se présenter au concours choisi (interne ou externe) et s'inscrire aux épreuves du CRPE.
- Avoir le pré-accord de l'Enseignement catholique.
- Être suppléant et avoir l'autorisation du chef d'établissement pour le départ en formation.
- Pour l'aide à l'écrit, ne pas être inscrit la même année sur un autre dispositif de formation ouverte à distance (suppl@net...)
- Pour l'aide à la préparation de l'oral, être admissible à l'écrit.
- Adresser le dossier d'inscription à l'organisme de formation. Afin d'éviter des démarches inutiles, les inscriptions à la formation ne seront recevables qu'après les résultats des concours. Le dossier sera téléchargeable à partir d'octobre 2010 sur <http://sitecoles.formiris.org/document/aide-a-la-preparation-des-concours/0/2637> ou sur www.formiris.org
- Faire une demande de prise en charge administrative et financière sur Eneris <http://www.eneris.org/> aux dates limites d'inscription¹. Les suppléants n'ont donc pas de frais d'inscription à la formation.

Recevoir la confirmation de l'inscription par l'organisme de formation et le dossier de départ en formation

(DDF).

¹ Une priorité d'inscription sur P@C 1^{er} degré est accordée aux suppléants ayant suivi suppl@net ou ayant fait un master d'enseignement dans les universités catholiques.